



Vol de vélos dans cave - locataires

Par **BenTer**, le **30/03/2015** à **15:16**

Bonjour,

je suis locataire d'un appartement dont le propriétaire est SNI. En rentrant d'un weekend, je me suis aperçu que l'on m'a fracturé ma porte de cave et volé deux vélos.

Constatation faite et plainte déposée dans la foulée au poste de police, je prends au plus vite contact avec mon assurance afin de pouvoir bénéficier d'un dédomagement... c'était sans compter sur le fait que ma cave n'est pas aux normes pour eux (latte de bois donc porte non pleine avec jour, et cadenas au lieu d'une serrure)

Mon assurance et l'agent de police lors de la plainte m'ont conseillé de me retourner contre SNI puisqu'ils ne proposent pas une cave qui me permette d'être correctement couvert. je suis donc en pleine rédaction de ce courrier mais j'ai l'impression qu'il n'y a aucun intérêt à ma démarche et que malheureusement je vais devoir me faire à l'absence de ces vélos et surtout de leur cout..

Qu'en pensez vous ? qu'ai-je comme solution face à ce vol ? dois-je écrire à SNI sachant qu'il est strictement impossible d'engager des travaux pour rendre cette cave aux normes ?

Par ailleurs, la réparation de la porte fracturée est à mes frais selon les gardiennes... je me fait voler, et je dois payer.. alors que je suis assuré pour cette cave. (mais pas avec cette porte).

Merci de votre attention et de vos réponses.

Cordialement.

Par **moisse**, le **30/03/2015** à **19:50**

Vous perdez votre temps et votre énergie.

Il n'y a pas de normes impliquant une porte de cave telle que l'exigent les assureurs.

C'est donc à vous de négocier des clauses permettant, ou non, les garanties souhaitables. Bien sur s'il advenant que le bailleur ait fait preuve de négligence, par exemple dans les accès aux caves, il en irait autrement; sa responsabilité pouvant être alors engagée.